

Mais c'est un fait dogmatique nouveau affirmé par le Saint-Siège, fait qui, il est vrai, se relie à un ensemble tellement évident de manifestations surnaturelles que, si on pouvait s'étonner d'une chose, c'est que cette extension à toute l'Eglise ne soit pas arrivée plus tôt.

— Toutefois il ne faudrait pas que, sous prétexte d'honorer plus spécialement la Reine des Saints, celle-ci n'arrivât à les chasser du calendrier. Le sanctuaire de Lourdes ne sera point le seul à se réclamer d'une pareille faveur, et il est à croire que nombre d'autres voudront s'en procurer le bénéfice.

— Nous avons en Italie Notre-Dame de Lorette dont la renommée est pour le moins aussi étendue que celle du sanctuaire de Lourdes. Je sais bien qu'on l'attaque violemment au point de vue historique, la question restant encore libre ; mais ces attaques provoquent des défenses non moins vigoureuses et dans ce conflit entre la science dite historique et la tradition ecclésiastique, il faut remarquer que la tradition a toujours vaincu. La science historique procède par voie négative, l'autre par voie affirmative ; et comme d'après l'adage *melior est conditio possidentis*, la tradition possédant, cette possession est la meilleure de ses preuves.

— L'apparition de Notre-Dame de la Sallette est historiquement mieux prouvée que celle de Lourdes ; elle a eu deux témoins au lieu d'un, il y a eu à l'origine un retentissant procès plaidé par Jules Favre, et là, si les pèlerins sont moins nombreux, la somme d'efforts qu'ils doivent dépenser pour gravir la sainte montagne perdue à 1800 mètres dans les contreforts des Alpes est plus considérable que celle fournie par des pèlerins allant commodément à Lourdes en chemin de fer.